Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1915.

COMPTES RENDUS
DE
L'ATHÉNÉE LOUISIANAIS

(GROUPE DE L'ALLIANCE FRANÇAISE)

Paraissant Tous les Trois Mois

SOMMAIRE

Prix de l'Abonnement, $1.00 par an, payable d'avance,
Le Numéro, 25 Cents.

Siège Social 1009, de la Bâtisse de la Banque Hibernia,
Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, le 1er juillet 1915.

COMPTES RENDUS
— DE —
L'ATHÉNÉE LOUISIANAIS.
GROUPE DE L'ALLIANCE FRANÇAISE

Athénée Louisianais.

La Société fondée sous ce nom a pour objet:

1o. De perpétuer la langue française en Louisiane.
2o. De s'occuper de travaux scientifiques, littéraires, artistiques, et de les protéger;
3o. De s'organiser en Association d'Assistance Mutuelle.

Nous croyons devoir porter à la connaissance de nos lecteurs et des personnes qui désirent adresser des manuscrits à l'Athénée Louisianais les dispositions ci-dessous des règlements de notre Société:

1. Toute personne étrangère à l'Athénée, désirant lui communiquer un travail digne de l'intéresser, en demande l'autorisation au président, ou à un comité nommé à cet effet.

2. L'Athénée, dans ses travaux scientifiques et littéraires, ne s'occupe de politique ou de religion que d'une manière générale et subsidiaire.

3. Chaque membre ayant le droit d'exprimer librement sa pensée, doit en être responsable, et signera de son nom propre toutes les communications adressées à l'Athénée.

4. Les opinions émises dans les dissertations qui seront présentées à l'Athénée doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et notre Société n'entend leur donner aucune approbation ou improbation.

Fête Annuelle du 1er mai 1915.

La fête annuelle de l'Athénée Louisianais a eu lieu cette année comme il est d'habitude dans la grande salle de l'Hôtel Grunewald. Le "Convention Hall", comme il est appelé, étincelait de mille lumières électriques et si vaste qu'il soit il pouvait à peine asseoir un public des plus choisis, l'élite de la population néo-orléanaise. Nos membres étaient tous présents pour acclamer le lauréat du concours 1914-1915. Parmi un grand nombre d'invités distingués se trouvaient M. Maurice Damour, député de la République et délégue extraordinaire de la France aux Etats-Unis et M. Gabriel Ferrand, consul-général de France à la Nouvelle-Orléans.

La séance a été ouverte par une allocution de M. Bussière Rouen, président de l'Athénée, qui a remercié l'auditoire d'avoir encore une fois encouragé notre oeuvre en assistant en si grand nombre à notre principale fête de l'année, puis il dit aux personnes présentes en quoi consiste notre oeuvre et ce qui s'est accompli pendant l'exercice 1914-1915.

Le discours du président a été suivi par deux morceaux de piano brillamment exécutés; Mme Eugénie Wehrmann-Schaffner nous joue "Pagodes" de Debussy qu'elle suit de l' "Etude de Legato-Op. 81", de Moszkowski, oeuvre que le célèbre maître a bien voulu dédier à notre charmante Néo-Orléanaise, son élève si distinguée.

Monsieur André Lafargue, le si zélé sous-secrétaire de notre société fait le rapport complet

du Comité d'examen. Il explique la manière d'agir de ce comité et fait ensuite le compte rendu des manuscrits soumis cette année. Nous publions plus loin **in extenso** le rapport de ce comité préparé par notre collègue.

Passant de la littérature au chant, nous avons eu le plaisir d'entendre "Sans Amour" de Chaminade, chanté par Mlle Evelyn Meyer, accompagnée par Mlle Ethel McGehee. Mlle Meyer de sa voix chaude et cultivée captive son auditoire et ensuite a l'amabilité de chanter "les Larmes de Werther" de Massenet.

La lecture du manuscrit couronné a été faite par le secrétaire, M. Lionel C. Durel. Le manuscrit démontre un travail des plus complets et en plus fait voir que la lauréate est maîtresse absolue et de la langue et de son sujet.

Madame Eugénie Wehrmann-Schaffner finit la partie musicale de la soirée en jouant une "Ballade en Sol Mineur" de Chopin. Ce morceau est brillamment exécuté avec tant de goût et d'art que notre artiste se voit forcée d'accorder un encor.

La parole est ensuite accordée à M. Gabriel Ferrand, consul-général de France qui dit au public comment il a été touché des sentiments exprimés pendant la soirée et combien aussi il apprécie le zêle et l'ardeur du président de l'Athénée Louisianais.

Suivant le discours de M. le consul-général, M. Rouen, annonce que Mme Héloïse Hulse Cruzat est l'élue du concours de cette année. Mme Cruzat se trouvant dans la salle, notre président

lui remet la médaille d'or et le prix de cinquante dollars.

Peu après, en quelques paroles, M. Bussière Rouen, au nom de l'Athénée Louisianais, remercie Mme Eugénie Wehrmann-Schaffner et Mme Lucie Bouligny Arnoult, Mlles Evelyn Meyer et Ethel McGehee pour leur gracieux concours, MM. Grunewald et Webre pour le prêt de la salle, la maison Dugan pour le piano qu'elle a mis à notre disposition et tous les journaux pour les articles élogieux qu'ils ont publiés au sujet de notre société.

Le comité de réception pour la fête annuelle se composaient de:

MM. Dr. Félix A. Larue, Président,
Colonel Hugues J. de la Vergne,
James J. A. Fortier,
Gustave A. Llambias,
U. Marinoni, Jr.,
Juge Robert H. Marr,
Albert Toledano,
Paul Villeré,
Wm. J. Waguespack,
Jules M. Wogan.

Séance du 15 juin 1915.

La dernière séance avant les vacances a eu lieu mardi 15 juin 1915 dans les salons de M. et Mme Bussière Rouen, 2176 avenue de l'Esplanade, salons qui nous sont offerts si souvent et si aimablement.

L'ouverture de la séance a été faite à huit

heures trente par le président, M. Bussière Rouen.

Sont aussi présents:

MM. Edgar Grima, 1er vice-président, Lionel C. Durel, secrétaire perpétuel, André Lafargue, sous-secrétaire, Charles Vatinel, Paul Villeré, et le docteur Félix A. Larue. Malgré la très forte chaleur un grand nombre d'invités se sont rendus à la reunion.

Le président commence la séance en lisant une lettre de M. le juge Félix A. Voorhies qui annonce l'envoi d'une contribution pour nos Comptes Rendus, intitulée "Le Cas de Conscience". M. Rouen lit ensuite la charmante petite oeuvre de notre distingué Louisianais qui nous montre dans toute sa finesse le type pur du paysan. La fin de la lecture est accompagnée de vifs applaudissements. "Le Cas de Conscience" paraîtra dans la prochain livraison de notre revue.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'une lettre d'un des concurrents du dernier concours qui désire savoir les détails du résultat. Comme d'habitude le rapport en plein du comité d'examen sera publié dans la livraison de juillet en même temps que le manuscrit couronné. Si la personne à qui le comité a décerné une mention honorable veut se faire connaître, un certificat à cet effet lui sera remis.

Le président annonce que le sujet du prochain concours doit être choisi et il invite tous ceux qui sont présents à bien vouloir offrir des sujets. Parmi une vingtaine d'offerts, l'audi-

toire appelé à voter choisit: "1815, 1915; Comparaison", sujet d'un grand intérêt et de haute actualité, proposé par M. le juge Georges Théard. Le programme usuel est adopté pour le concours 1915-1916.

La partie littéraire du programme étant terminée, M. Rouen présente Mlle Mariette Sarrat qui nous joue un solo de piano, "Un Rêve d'Amour" de Liszt. Mlle Sarrat captive son auditoire par son jeu brillant et reçoit de vifs applaudissements.

Mme Lee S. Harrison, accompagnée par Mlle Amélie Dufilho, chante avec art et talent un air de Lakmé, qui est vivement goûté de tous ceux présents.

Le président remercie au nom de l'Athénée les trois artistes qui ont bien voulu nous prêter leur gracieux concours et qui nous ont donné de si agréables moments.

M. André Lafargue demande ensuite la parole, et en quelques mots des plus heureux rappelle à l'auditoire l'amabilité de M. et Mme Rouen qui nous ouvrent leurs salons à tout temps; et aussi le travail infatigable de notre zélé président. Il propose un vote spécial de remercîments à M. Rouen et à sa charmante et dévouée compagne. Cette proposition dûment appuyée par M. Durel est votée à l'unanimité.

Avant de clore la soirée, M. Rouen invite les personnes présentes à prendre des rafraîchissements et c'est à une heure assez avancée que se séparent les membres et les invités de l'Athénée Louisianais.

Allocution de M. le Président Bussière Rouen.

Mesdames, Messieurs,

Le programme que vous avez reçu vous annonce que la séance de ce soir sera littéraire et artistique; elle sera plus que cela; dès que j'ai vu le nombreux auditoire qui a répondu à notre invitation; dès que du haut de cette estrade, j'ai eu le plaisir de contempler le brillant spectacle qui s'offrait à mes yeux, je me suis aperçu que ce serait aussi la fête du printemps; car les dames, en toilettes fraîches et claires, semblent saluer le belle saison; transformant cette salle en un champ fleuri, et la diaprant de couleurs vives et gaies, tout comme le fait la nature qui prodigue ses dons les plus riches à nos campagnes louisianaises, dont elle colore si bien l'abondante flore. J'aurais donc peur de commettre un crime épouvantable et d'enlever à ce tableau une partie de son charme, si je vous priais, Mesdames, de vous défaire d'un coquet ornement qui vous sied à merveille, surtout si cet ornement n'est pas de dimensions extraordinaires.

Sachant l'interêt que vous portez à notre Société, je suis heureux de vous annoncer qu'elle n'a jamais été plus florissante qu'en ce moment. Le nombre de ses membres s'accroît tous les jours et nous remercions les personnes distinguées qui se sont jointes à nous pour co-opérer à la perpétuation d'une oeuvre à laquelle il faut travailler sans cesse pour en assurer le succès.

Pour vous donner une idée de ce que fait

l'Athénée Louisianais pour conserver la langue française en Louisiane, vous allez me permettre de vous refaire l'énumération du programme qu'il a adopté pour l'année courante.

Nous avons eu d'abord, en février, la visite de Monsieur Eugène Brieux, le célèbre académicien, qui sous les auspices des "Causeries du Lundi" et de notre Société, a fait une ravissante causerie. Cette réunion a eu aussi un caractère artistique très prononcé, car vous y avez entendu Madame Eugénie Wehrmann-Schaffner, Madame C. Bennette Moore et Monsieur Henry Wehrmann, dont l'éloge comme artistes n'est plus à faire.

Au mois de mars, Monsieur André Le Breton, professeur de littérature française à l'Université de Bordeaux et conférencier officiel de la Fédération de l'Alliance Française aux Etats-Unis et au Canada, nous a entretenu plus d'une heure, des beautés du parc de Versailles et nous y a fait rêver. Ce conférencier a laissé, lui aussi, une excellente impression dont le souvenir ne s'effacera pas.

Ce soir, vous assistez à notre fête annuelle. Vous êtes témoins de l'encouragement que nous voulons donner à toutes les personnes qui demeurent en Louisiane, en offrant une médaille d'or et un prix de $50. en espèces au lauréat du concours. Il est inutile de vous dire que vous allez entendre d'excellente musique, puisque la partie artistique du programme a été confiée à Madame Eugénie Wehrmann-Schaffner et à Mesdemoiselles Evelyn Meyer et Ethel McGehee.

Nous donnerons, comme d'habitude, aux écoles de l'Union Française et de la Société Française du 14 juillet des médailles d'or qui seront décernées aux élèves qui se seront fait remarquer par leur application à l'étude du français.

Dans chacune des trois écoles supérieures de notre ville, nous donnerons encore, comme prix de français, une médaille de vermeil.

Dans les vingt écoles publiques dans lesquelles le français est enseigné par les professeurs de l'Alliance Franco-Louisianaise, nous présenterons autant de médailles d'argent aux élèves désignés par ces professeurs.

Le journal que publie l'Athénée sous le titre de "Comptes Rendus", paraîtra régulièrement tous les trois mois.

Nous aurons encore d'autres réunions mensuelles auxquelles nous tâcherons de donner un charme intellectuel et artistique qui attirera nos invités et nos membres et leur procurera, nous l'espérons, d'agréables moments.

Vous le voyez, n'est-ce-pas, nous avons été très occupés et nous avons encore forte besogne pendant l'exercice 1915.

En janvier prochain nous célébrerons le quarantième anniversaire de la fondation de l'Athénée Louisianais; nous réunirons, pour la circonstance, tous les éléments d'une belle fête, littéraire et artistique. Notre Société est plus ancienne que l'Alliance Française de Paris et nous sommes très fiers du rôle qu'elle a joué en Louisiane pendant les trente-neuf années de son

existence. La lutte a été, souvent, difficile, presque décourageante parfois, mais nous ne l'avons pas abandonnée; nous l'avons, au contraire, continuée avec courage et avec détermination, et nous avons remporté la victoire dont nous partageons volontiers la gloire, avec vous, Mesdames et Messieurs, qui nous avez toujours soutenus de votre précieux encouragement, de votre collaboration désintéressée, et de l'appui moral que vous nous apportez par votre présence à nos réunions.

Au nom de mes collègues je vous remercie donc de tout coeur; je m'empresse de vous répéter que vous êtes toujours les bienvenus, et que l'hospitalité de l'Athénée Louisianais ne sera jamais assez large pour ses fidèles amis et ses sincères adhérents.

Bussière Rouen.

Rapport du Comité d'Examen.

Avant de vous soumettre le rapport du Comité d'Examen je tiens à adresser mes remerciements à mes collègues du Comité qui ont bien voulu me faire le grand honneur de me confier une tâche à la fois aussi délicate et aussi redoutable. J'essayerai de m'acquitter de ma mission de mon mieux et si parfois je ne réponds pas exactement aux vues de mes collègues le privilège leur est réservé de m'imposer à l'avenir le silence le plus absolu.

Le Comité d'Examen se composait cette

année des personnes suivantes: Messieurs Bussière Rouen, Président. de l'Athénée, Lionel C. Durel, Secrétaire Perpétuel, le Juge Joseph A. Breaux, Ferdinand Larue, Paul Villeré, Edgar Grima, Ulysse Marinoni, James J. A. Fortier, et de votre très humble serviteur. Après avoir comme d'habitude pris l'engagement solennel de ne révêler à personne le nom du lauréat et de conserver sous le sceau du secret le plus absolu les appréciations échangées au cours des délibérations, les membres du Comité ont lu très attentivement les manuscrits qui avaient été adressés au Secrétariat Perpétuel de l'Athénée Louisianais. Ces manuscrits, au nombre de quatre, furent soigneusement étudiés et analysés et ce n'est qu'à la suite de nombreuses délibérations que leur classement définitif fut opéré. Avant de nous soumettre le manuscrit notre Président nous lut dans chaque cas la devise qui l'accompagnait. Ce n'est qu'après le choix final que l'enveloppe portant la devise du manuscrit couronné fut ouverte et le nom de l'auteur révêlé aux membres du Comité. J'appuie sur ce fait afin que le public sache bien que le Comité d'Examen de l'Athénée Louisianais ne procède au choix du manuscrit couronné qu'à l'aide des devises présentées. Cette opération est donc régie par la plus parfaite impartialité. Les manuscrits non couronnés sont plus tard détruits et l'enveloppe portant leur devise subit le même sort. Il en résulte que le nom de ceux qui ont échoué n'est connu de personne sauf d'eux-mêmes.

Le Comité d'Examen désire tout d'abord adresser ses félicitations les plus sincères aux quatre personnes qui ont envoyé des manuscrits. C'est là un effort très méritoire, qu'il y a lieu d'encourager, car il dénote que l'amour des lettres françaises en Louisiane ne s'éteint pas et que l'on tient toujours à repondre au cri de ralliement que fait entendre plus que jamais l'Athénée Louisianais, sous la direction habile et éclairée de son dévoué Président, M. Bussière Rouen. Donc, avant que la voix morose et sévère du censeur ne s'élève, celle de la reconnaissance adresse ses félicitations et ses remerciements au petit groupe de quatre qui vaillament est venu se ranger cette année sous notre étendard.

Le premier manuscrit dont lecture nous fut donnée, portait la devise suivante: "Vive la France. Vive la Louisiane." Nous nous associons de tout coeur à cette devise. Malheureusement l'auteur a traité son sujet trop brièvement. Le manuscrit ne contient que six pages. Il est fort difficile de présenter un travail convenable sur un sujet aussi vaste que celui qui avait été proposé, en un manuscrit aussi court. Il faudrait être maître sous tous les rapports de la synthèse. Cet essai littéraire dénote que l'auteur n'a pas réfléchi très longuement à son sujet. Il en résulte que quoique certaines parties du manuscrit portent l'empreinte d'un joli lyrisme, le travail est néanmoins incomplet, parfois tout à fait insuffisant.

Le second manuscrit dont nous prîmes con-

naissance avait pour devise "Noblesse Oblige." Il dénote un travail des plus sérieux. L'auteur a sans contredit pioché son histoire de la Louisiane, ce dont nous le félicitons. Les nombreux faits historiques qu'il nous cite à l'appui de sa thèse demontrent qu'il a lu longuement les récits de notre glorieuse épopée coloniale. Malheureusement les fautes de grammaire sont très nombreuses. Nous en retrouvons à chaque page. C'est vraiment dommage car l'auteur est sincèrement épris de la beauté de la langue française et du sujet qu'il traite. Les idées exprimées sont justes et les visions de l'époque coloniale en Louisiane qu'il évoque témoignent de la fierté qu'il éprouve à faire mention des hauts faits de ses ancêtres. Il y a lieu de noter une erreur de citation assez sérieuse ayant trait aux paroles célèbres du grand Bonaparte lorsque ses troupes arrivèrent en face des Pyramides. Mais nous le répétons l'oeuvre dans son ensemble est très louable. Le manuscrit cependant eut-il été mieux traité, en raison des fautes de grammaire qu'on y trouve nous ne pouvions lui décerner une mention honorable, car la première des considérations qui nous guident dans le choix du manuscrit couronné est sa correction au point de vue de la clef de la langue, la grammaire.

Nous avons décidé de décerner une mention honorable au manuscrit portant la devise "Union, Justice et Confiance." Voilà une oeuvre très considérable. Ce travail de même que le précédent, a sans conteste, demandé à l'auteur un effort tout particulier. Il est vrai qu'au début du

manuscrit, l'auteur se livre à des reflexions d'un ordre abstrait et purement philosophique sur la langue, l'organe de la parole, et qu'il y a tendance de sa part à s'écarter du sujet, mais la plus grande partie du manuscrit contient des appréciations d'une justesse et d'une profondeur admirables. L'auteur a traité son sujet avec beaucoup d'attention et de minutie. Il l'a envisagé sous toutes ses faces. Parfois le style est confus et les expressions ne rendent pas bien l'idée que l'auteur désire exprimer, mais l'étendue du travail rachète beaucoup de ces faiblesses. Il s'est aussi glissé dans le manuscrit quelques fautes de grammaire, mais elles ne sont pas trop graves et nonobstant notre attitude rigide en matière de ce genre, à cause de l'excellence du travail en général, nous avons été enclins à les traiter en péchés véniels. Le Comité décerne une mention honorable à ce manuscrit.

La devise qui accompagnait le manuscrit, auquel à l'unanimité le Comité d'Examen a décerné la médaille et le prix en espèces, par sa finesse et sa souplesse lyrique plaidait d'avance avec modestie et éloquence la cause de l'auteur:

"Faites choix d'un censeur solide et salutaire
Que la raison conduise et le savoir éclaire,
Et dont le crayon sûr d'abord aille chercher
L'endroit que l'on sent faible et qu'on se veut cacher."

Cet appel, d'une exquise joliesse, nous devons le dire, nous a immédiatement charmés.

C'etait un lever de rideau digne du joli spectacle littéraire que nous reservait la lecture du manuscrit.

De tout coeur nous adressons nos félicitations les plus sincères à l'auteur du manuscrit. C'est un travail qui lui fait honneur sous tous les rapports. Le sujet est traité de façon lucide et harmonieuse. Le style est souple, élégant et cependant d'une concision admirable. L'auteur est vraiment maître de son sujet. Chaque mot porte, chaque phrase développe avec précision l'idee prédominante. L'auteur évoque de ravissantes images de l'époque coloniale en Louisiane et ses appréciations sur l'influence tenace de l'hérédité française sur le caractère et le tempérament louisianais dénotent un esprit d'observation très étendu et une grande expérience de la vie. L'auteur connaît à fond la Louisiane et son histoire. Il le prouve par maintes réflexions très exactes sur les us et coutumes des Louisianais d'antan et sur la mentalité de la génération actuelle. La langue du manuscrit est limpide et d'un lyrisme captivant. Seule, une intelligence mûre et avertie pouvait porter les appréciations sages et profondément vraies qui abondent dans le manuscrit et qui lui donnent un cachet de si grand mérite. Mais pourquoi me livrer à une critique trop étendue sur ce travail, alors que bientôt notre zélé Secrétaire Perpétuel vous en donnera lecture et que vous serez à même d'en goûter toute la jolie tournure et toute la profondeur. Vous pourez alors joindre toutes vos félicitations à celles que le Comité d'Examen

se fait un vrai plaisir d'exprimer de nouveau à l'auteur du manuscrit couronné.

En terminant ce rapport, puisque c'est aujourd'hui jour de fête dans le monde des lettres françaises en Louisiane, puisque je suis encore sous l'influence de la lecture de tous les manuscrits qui ont traité de façons variées le sujet très intéressant qui avait été proposé et qui s'accordent à déclarer que la France a laissé son empreinte indélébile sur le caractère et le tempérament du Louisianais, il m'est permis, je le crois, en ma qualité de Louisianais, et au nom de mes collègues, d'adresser à ce pays de nos ancêtres, qui traverse actuellement une période si douloureuse, l'hommage ému de notre sympathie. La langue fait partie intégrante d'une nation et quiconque aime les lettres françaises aime la France.

ANDRE LAFARGUE,
Sous-Secrétaire.

CONCOURS DE 1914-1915.

L'Influence de la France sur le tempérament louisianais.

DEVISE:

"Faites choix d'un censeur solide et salutaire
Que la raison conduise et le savoir éclaire,
Et dont le crayon sûr d'abord aille chercher
L'endroit que l'on sent faible et qu'on se veut
cacher."

"Le tempérament", nous dit un écrivain français, "est comme une destinée interne qui

impose une orientation déterminée aux fonctions d'un être vivant."

C'est une tâche difficile de rassembler les fils du passé et de retracer l'influence de la France sur le tempérament louisianais. Il me semble que c'est essayer de ranimer un souffle et de faire revivre des êtres dont le sépulcre ne contient même plus de cendres. Il n'en reste que cet impalpable et nébuleux nuage qui flotte encore au-dessus de cette terre, renouant en quelque sorte les Louisianais à ces années lointaines qui laissèrent dans leurs tempéraments ces traces de leur origine qui sont les empreintes de l'âme de leurs aïeux. Je dis bien tempéraments et non caractères; le caractère est fait d'intelligence et de volition; le tempérament est une disposition, un instinct qu'on subit. Ces empreintes les Louisianais les doivent à l'hérédité qui joue un rôle suprême dans la nature; car "le genre humain n'est qu'un seul être formé des générations."

La Louisiane a été fondée par la France et l'esprit y est resté. Un explorateur espagnol était bien venu y chercher une tombe près de Bâton Rouge, mais le fleuve majestueux qui lui servit de linceul roula sur ses restes pendant plus d'un siècle avant qu'un autre Européen ne pénétrât en cette contrée.

Deux **Français**, le missionaire Marquette en quête d'âmes, et le marchand Joliet à la piste de l'or, descendirent le Mississipi jusqu'à l'Arkansas mais ils remontèrent le fleuve, dont

ils se croyaient les premiers explorateurs, sans laisser aucune trace de leur passage.

Celui auquel revient l'honneur d'avoir découvert la Louisiane est Robert Cavelier de La Salle, établi au Canada, mais né à Rouen, **France.** Il aborda à l'embouchure du Mississipi, y planta la croix et une colonne portant les armes de la France et la date de la découverte: le 16 avril 1682. Il prit possession du pays au nom de Louis XIV, alors régnant, et le nomma Louisiane en son honneur.

Les Indiens qui l'entouraient se doutaient peu que la voix de ce chef blanc, résonnant dans leur lande sauvage, sonnait le glas de leur domination et inaugurait celui de la France, dont l'influence s'y ferait sentir bien après que ses droits n'existeraient plus.

En 1716, Lemoyne de Bienville, né au Canada, alors une colonie française, de parents français, s'établit en Louisiane avec une colonie de **Français** et de Canadiens, et deux ans plus tard jeta les fondements de la Nouvelle-Orléans dans le village indien de Tchoutchouma.

En 1722 ce qui s'appelait alors Louisiane comptait de population 5840 âmes dont 600 étaient des nègres et tous les autres des **Français.**

"Et la création toujours, toujours nouvelle,
Monte éternellement la symbolique échelle
Que Jacob rêva devant lui."

On ne peut rappeler les années françaises en Louisiane, sans tout de suite voir apparaître

l'ombre du "Grand Marquis" de Vaudreuil, avec tout le clinquant militaire et le décor éblouissant dont il encadra son administration, et qui fit comparer son salon à la cour de Versailles. Malheureusement la comparaison était juste du côté des excès et des folles dépenses aussi bien que dans sa splendeur. C'est de cette époque que date l'amour des **Louisianais** pour le **luxe** et les **dehors brillants.**

Autour d'eux la forêt cachait mille menaces dans ses sombres replis, mais toute cette famille coloniale ne s'en inquiétait guère. Avec légèreté et insouciance elle se donnait toute entière à la joie et au plaisir. On pouvait être massacré démain ... mais aujourd'hui, vive la joie! qu'importe l'avenir! .... et les jours dans leurs ivresses comptaient doubles sous le "Grand Marquis."

De Vaudreuil, de haute naissance, avait toute l'élégance, la gaieté et la frivolité du Français distingué du XVIIIe siècle; ajoutez à cela un coeur toujours prêt à s'élancer au devant du besoin ou du malheur, et tous les vices de Louis XIV. Il fut l'apôtre du goût, du raffinement et de l'élégance en Louisiane; son administration laissa une traînée lumineuse qu'on aime à rappeler, et son luxe, sa libéralité et sa courtoisie y laissèrent **à perpétuité** leur **effet.**

L'impitoyable sort qui jeta la Louisiane d'abord à des financiers en banqueroute, ensuite à un monarque dissolu qui la céda à l'Espagne, ...pour qu'elle tombât à la fin au pouvoir des Etats-Unis n'a pu extraire du coeur des

Louisianais l'amour de la **France**, ni de leur **tempéraments** les traits distinctifs que tous ces ancêtres y ont laissés.

L'avènement du premier gouverneur espagnol, prouva clairement que la France pouvait céder la terre et les corps de ses colons mais qu'elle gardait leurs coeurs. La Frenière, chef des martyrs de la Louisiane, qui paya de sa vie son attachement à la France et son rêve de liberté, laissa échapper de ses lèvres en même temps que la vie qu'on lui enlevait, un dernier salut à la France dans ce cri du coeur: "Je meurs Français." Les nouveaux maîtres qui assistaient à cet holocauste ont dû perdre toute illusion sur ce que l'avenir leur promettait devant un amour si enthousiaste.

Plus d'un siècle s'est écoulé depuis ce sacrifice. On ne connaît même pas l'endroit où les restes de ces héros furent ensevelis mais quelque chose leur a survécu, ... l'orgueil et le souvenir de ce passé **français** qui vivra en Louisiane tant qu'elle n'aura pas dégénéré jusqu'à perdre son individualité.

Les Louisianais après cette catastrophe acceptèrent leur sort. Pourquoi se seraient-ils fourvoyés dans une vaine rancune? Ils durent se rendre à la réalité de la situation et s'ils ne pouvaient oublier l'ingrate mère qui les abandonnait, son souvenir devait être refoulé au fond de leurs coeurs comme un beau rêve du passé et une espérance à venir. La résignation couvrit de son voile leur désolation; ils reprirent leurs vies sous des conditions nouvelles

pleins de confiance et d'espoir, et il faut dire qu'après avoir établi son autorité absolue et montré aux colons qu'ils n'avaient aucun secours à attendre du dehors, l'Espagne fut une maîtresse bienveillante.

L'assimilation vint quand même, mais ce furent les Espagnols qui, cédant aux charmes séducteurs des Louisianaises, quasi-Françaises, adoptèrent les idées, les coutumes et même la langue de la France. L'Espagne tenta d'établir des écoles à la Nouvelle-Orléans, mais le gouverneur fut obligé d'avouer à son gouvernement d'Europe qu'il ne réussirait jamais à imposer une éducation espagnole dans la colonie malgré tous les avantages qu'il avait fait valoir. Le nombre des écoliers ne dépassa jamais la trentaine, encore se bornèrent-ils à apprendre à lire et à écrire.

Les planteurs riches envoyaient leurs fils à Paris pour y faire leurs études; et les filles étaient élevées chez les Ursulines, qui même de nos jours ont la réputation d'enseigner le français comme on l'enseigne à Paris. Ce n'est qu'après la guerre de sécession que les Louisianais appauvris, et se rendant à la nécessité de devenir Américains même dans leur langue, commencèrent à profiter des avantages que le gouvernement des Etats-Unis et la munificence de quelques particuliers mettaient à leur disposition.

Tout ce que l'Espagne put obtenir pendant son administration fut l'emploi de l'espagnol dans les procédures de cour à la Nouvelle-Or-

léans, car dans les campagnes tout se fit en français comme auparavant. L'Evêque Peñalver écrivait au gouvernement espagnol en 1795, plus de trente ans après la cession de la Louisiane à l'Espagne: "Je présume qu'une grande portion de ce peuple sont les vassaux du Roi parce qu'ils habitent dans son domaine et reçoivent ses faveurs. Mais il faut dire la verité; sa Majesté possède leurs corps mais pas leurs âmes. La rébellion est dans leurs coeurs, et leurs esprits sont imbus de la démocratie; et s'ils n'avaient pour chef un homme aussi actif et énergique que le gouverneur présent il y aurait eu depuis longtemps une éruption du volcan qui couve; si jamais un autre chef, avec moins de sagacité, oublie cette fermentation souterraine il n'y a pas de doute qu'il y aura une explosion." Il raconte que même les Ursulines étaient tellement Françaises dans l'âme qu'elles versaient des larmes parce qu'elles avaient à lire leurs exercices spirituels en espagnol, et qu'elles n'admettaient qu'à contre-coeur les Espagnoles qui voulaient entrer dans leur ordre tant qu'elles restaient ignorantes de la langue française.

La nouvelle de l'exécution de Louis XVI en 1793 fut accueillie avec un cri d'horreur et de consternation, mais il fit naître dans bien des coeurs un vague espoir qu'un gouvernement plus vigoureux tenterait l'annexion de la colonie. La tempête qui soulevait la France eut son écho en Louisiane.

Le tempérament des Louisianais, si français

au fond, porta toutes leurs sympathies aux révolutionnaires, et cette sympathie fut si ouvertement déclarée, que Carondelet qui tenait les rênes du gouvernement alors se vit dans la nécessité d'avoir recours à des mesures énergiques, et même à des arrestations et à des exils pour calmer la fougue qui menaçait la tranquillité de la colonie, et empêcher l'extension des nouvelles idées qui se développaient en France. Les circulaires que les jacobins de Philadelphie répandirent en Louisiane sommaient les habitants de secouer le joug d'un gouvernement auquel ils avaient été honteusement vendus; de montrer qu'ils avaient l'intrépidité et la valeur françaises dans le coeur, et qu'ils étaient dignes d'être libres et indépendants.... de remonter leur courage, etc..... ça ira, ça ira.......

Cette influence s'étendit tellement que le gouverneur espagnol, pour éviter l'excitation et les manifestations, fut obligé de défendre les chants révolutionnaires au théâtre et dans les rues.... Enfin l'orage se dissipa; les agitateurs français Genet et De La Chaise ayant échoué dans leur mission s'éloignèrent et Carondelet put encore respirer librement. Le contre-poids de ces influences révolutionnaires fut l'arrivée à cette époque d'un grand nombre de royalistes qui cherchèrent en Louisiane un abri contre la soif du sang qui semblait ne pouvoir s'étancher, et contre le carnage en France où le jacobinisme était tombé du despotisme à l'anarchie.

"Mais c'est assez parler de ces
 vaines querelles;
Le temps emportera ce siècle sur
 ces ailes,
Et laissera tomber dans l'éternelle
 nuit
De ces dissensions le misérable
 bruit.
D'autres siècles viendront chargés
 d'autres promesses;
Ils tromperont encore nos trom-
 peuses sagesses;
Sur leur cours orageux l'homme
 encore emporté
Dans ses rêves nouveaux verra la
 vérité!"

Cette infiltration du meilleur sang français et la fermeté des autorités calma les esprits mais ne changea pas les sentiments, car le général Collot en 1796, rendant compte de sa mission, écrit des Louisianais: "Ils aiment la France; ils en parlent avec orgueil comme leur mère-patrie."

Les princes déchus, les ducs d'Orléans et de Montpensier et le comte de Beaujolais visitèrent notre modeste ville en 1798; ils y trouvèrent une si chaleureuse bienvenu que Montpensier s'écria: "Ce sont bien des coeurs français."

Joseph de Maistre dans une de ses belles pages s'adressant aux Français leur dit: "Le penchant, le besoin, la fureur d'agir sur les autres est le trait le plus saillant de notre ca-

ractère. On pourrait dire ce trait est nous-mêmes. "La Louisiane a bien démontré la vérité de cette assertion; elle a si bien subi cette influence qu'on pouvait dire avec justice: "Elle pense à la parisienne et sent à la française."

Ceux qui prétendent ne voir d'avenir pour elle qu'en sa délatinisation veulent lui enlever son plus puissant charme. Il faudrait pour cela en quelque sorte la déshumaniser. Si ces traces déjà mentionnées ne sont pas dans le sang; si elles ne sont qu'une culture acquise par le contact, pourquoi essayer de les anéantir, puisqu'elles lui donnent une individualité spéciale?

Les émigrés qui nous arrivent de tous les pays, et de toutes les couches sociales, se transforment rapidement dans le creuset des Etats-Unis et en sortent parfaitement américanisés. La Louisiane seule, à travers un siècle, a conservé un type spécial. Elle ne le tient pas de sa fortune passée, car la guerre de sécession ne lui a laissé que son courage et ses souvenirs.

Ses ressources, il est vrai, étaient intarissables, mais pour exploiter ces ressources elle n'avait que son courage, ... le courage seul, sans le capital, est une lettre morte; ..... et l'exploitation a profité à ceux du dehors qui étaient à même d'avancer les fonds. Que la race première n'ait pas dégénéré, ne soit pas tombé au niveau de la lie, sous les coups cruels d'un sort injuste, n'est dû qu'à la fierté des vieux proverbes: "Noblesse oblige" et "Bon sang ne peut mentir."

Les Louisianais réduits à la pénurie ont su

gagner leur vie à la sueur de leurs fronts et conserver leur sang pur, leur finesse, et les qualités qui naguère les distinguaient. Le premier de ces attributs est la sociabilité, et cette sociabilité, tellement vantée, est une qualité essentiellement française, qui insensiblement répand autour d'elle un peu du coeur, de la grâce, et de l'esprit de son sujet, convertissant à son idée, du moins pour le moment, tous ceux qui l'entourent.

C'est encore aujourd'hui ce magnétisme, cette magique influence sur les autres, influence faite de sympathie, de qualités personnelles et d'amabilité naturelle, qui fait de la Louisianaise la charmeuse du nouveau monde. Est-ce la conséquence des relations qui ont si intimement lié laLouisiane à la France? N'est-ce pas plutôt l'étincelle qui est restée de toutes ces âmes françaises qui ont précédé celles d'aujourd'hui et aidé à leur formation?

Cette exquise politesse qui a survécu en Louisiane, et qui chez elle n'est pas une vaine forme mais un élan du coeur, c'est encore un reste de ces ancêtres, dont l'ancienne chevalerie portait pour devise: "Dieu, l'honneur et sa dame."

Et la femme? . . . . qui compte tellement en France qu'un de ses philosophes a dit que sans elle le navire de l'homme resterait immobile en pleine mer . . . . En Louisiane elle est restée à la place où la France l'a laissée. C'est un culte qu'on lui rend; elle est au premier rang, et elle s'y trouve si bien qu'elle sera la dernière (si

jamais cela lui arrive) à s'unir au grand mouvement qui bouleverse le monde féminin de nos jours. Où trouverez-vous plus de grâce à la femme qu'en Louisiane? Je parle de celles qui sont restées femmes, fières et satisfaites de ce rôle, et qui n'ambitionnent pas de porter la culotte du père ou du mari. La Louisianaise (autrefois on disait la Créole) est la rivale de la Parisienne en goût quand ses moyens le lui permettent. N'est-ce pas encore l'étincelle de la France?

Et la cuisine!.... cette fameuse cuisine française!.... elle n'a de pareille qu'en Louisiane. Les menus pour y être remarqués doivent être (et sont toujours) écrits en français, ... encore le goût et l'influence de la France.

Ce n'est pas seulement dans l'amabilité, la mode et dans le raffinement du goût que l'influence de la France se fait sentir en Louisiane, mais surtout dans la délicatesse des sentiments, dans les grands coeurs des Louisianais et dans leurs idées humanitaires.

L'affreuse guerre du moment nous montre combien il reste peu en France d'un passé barbare. Quand ses ennemis se délectent à pousser leur haine et leur vengeance jusqu'à la plus atroce et la plus immonde cruauté, les Français devant ces mêmes ennemis blessés ou prisonniers restent humains.

Vous me direz, il y a eu la révolution de 93 .... Oui, mais la révolution était une fièvre, un délire, comme il en vient à tous les peuples qui ont senti sur le cou le talon de l'oppression

.... un délire excité par le luxe, les excès et les extravagances que le travail et le sang de la multitude alimentaient.

C'est la France de Louis XIV, et non celle de Robespierre, Marat et Danton qui vit et revit en Louisiane. Cette seconde a bien triomphé de la première mais de ce triomphe dont on meurt, et sur ses restes s'est élevée la grande France d'aujourd'hui, destinée à devenir la toute puissante France de l'avenir. C'est à cette France-là que la Louisiane tend la main comme à une soeur, réclamant la même origine.

Héloïse Hulse Cruzat.

Rapport de M. Edouard J. Fortier, représentant de l'Athénée Louisianais à la Réunion Annuelle de la Fédération de l'Alliance Française.

Monsieur Lionel Durel,
Secrétaire de l'Athénée Louisianais,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Cher monsieur,

Votre délégué, à l'exercice 1915, de la Fédération de l'Alliance Française vous remercie de l'agréable et instructive réunion à laquelle il a eu l'honneur de représenter votre société.

L'assemblée générale fut présidée par M. Jusserand, Ambassadeur de France aux Etats-Unis, avec sa vigueur et sa finesse ordiniares. M. Jusserand a une netteté de diction et une clarté dans la suite de ses idées, admirables au

plus haut point. Son discours d'ouverture, très court, fut adressé surtout aux Américains, les remerciant de leur générosité et de leur sympathie pour la France, traversant une crise pénible et glorieuse.

Après divers rapports, M. Le Breton, que vous connaissez déjà, fit un discours d'une voix chaude et vibrante, et nous raconta quelques-unes de ses expériences à travers le vaste continent des Etats-Unis. Il nous fit rire en nous disant ses impressions du tiroir de commode dans lequel il coucha, et qu'on appelle couchette Pullman par dérision. M. de Lapradelle dans une langue recherchée de jurisconsulte éminent nous fit part aussi de ses impressions.

La séance une fois levée, on nous servit un excellent déjeuner, offert par M. Leroy White. A la fin du déjeuner on porta de nombreux toasts à la France et aux Etats-Unis.

Veuillez bien, monsieur, une fois de plus remercier l'Athénée Louisianais de m'avoir fourni l'occasion de prendre part à cet intéressant exercice.

Veuillez bien croire, monsieur, à l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Edouard J. Fortier.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

(Groupe de l'Alliance Française.)

Concours de 1915-1916

PROGRAMME.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours:

1815, 1915—Comparaison.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1916 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur recevra une médaille d'or et un prix de $50.00 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Athénée s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une

marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés à l'Athénée Louisianais, 1009 de la Banque Hibernia, Nouvelle-Orléans.

Le secrétaire perpétuel,

LIONEL C. DUREL.